

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 mai 2019
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-treizième session
Point 40 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité
Soixante-quatorzième année

**Lettre datée du 2 mai 2019, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents de la Chine
et de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le document intitulé « Consensus trilatéral entre la Russie, la Chine et les États-Unis sur le processus de paix afghan » (voir annexe), adopté lors de la réunion des représentants spéciaux du Président de la Fédération de Russie, du Ministère des affaires étrangères de la République populaire de Chine et du Département d'État des États-Unis d'Amérique consacrée à l'Afghanistan, qui s'est tenue à Moscou le 25 avril 2019.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Le Représentant permanent
de la République populaire de Chine
(Signé) Ma **Zhaoxu**

Le Représentant permanent
de la Fédération de Russie
(Signé) Vassily **Nebenzia**



Annexe à la lettre datée du 2 mai 2019 adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de la Chine et de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Consensus trilatéral entre la Russie, la Chine et les États-Unis sur le processus de paix afghan

Adopté lors de la réunion des représentants spéciaux du Président de la Russie, du Ministère des affaires étrangères de la Chine et du Département d'État des États-Unis d'Amérique consacrée à l'Afghanistan, qui s'est tenue à Moscou, le 25 avril 2019

1. Les trois parties respectent la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Afghanistan ainsi que son droit de choisir sa propre trajectoire de développement. Elles accordent la priorité aux intérêts du peuple afghan dans la promotion du processus de paix.
2. Les trois parties soutiennent un processus de paix inclusif, dirigé et contrôlé par les Afghans, et sont prêtes à fournir l'aide nécessaire à cette fin. Elles encouragent les Taliban afghans à participer dans les plus brefs délais aux pourparlers de paix avec une délégation afghane largement représentative comprenant des représentants du Gouvernement. À cette fin, et comme convenu à Moscou en février 2019, nous appuyons la tenue d'un deuxième cycle de dialogue entre Afghans à Doha.
3. Les trois parties appuient les efforts déployés par le Gouvernement afghan pour lutter contre le terrorisme international et les organisations extrémistes en Afghanistan. Elles prennent note du fait que les Taliban afghans s'engagent à combattre l'État islamique d'Iraq et du Levant, à couper les liens avec Al-Qaïda, le Mouvement islamique du Turkestan oriental et d'autres groupes terroristes internationaux, et à s'assurer que les zones qu'ils contrôlent ne seront pas utilisées pour menacer d'autres pays, et elles leur demandent d'empêcher le recrutement et l'entraînement de terroristes et la collecte de fonds au profit du terrorisme, et d'expulser tout terroriste connu.
4. Les trois parties ont conscience que le peuple afghan souhaite plus que tout un cessez-le-feu complet. À titre de première étape dans cette direction, nous appelons toutes les parties à convenir immédiatement de mesures concrètes pour réduire la violence.
5. Les trois parties soulignent l'importance de la lutte contre la production et le trafic de drogues illicites et appellent le Gouvernement afghan et les Taliban à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer la menace que représentent les drogues en Afghanistan.
6. Les trois parties appellent à un retrait ordonné et responsable des troupes étrangères d'Afghanistan dans le cadre du processus de paix global.
7. Les trois parties appellent les pays de la région à appuyer le présent consensus trilatéral et sont prêtes à établir un consensus régional et international plus large en ce qui concerne l'Afghanistan.
8. Les trois parties sont convenues d'élargir progressivement leurs consultations avant la prochaine réunion trilatérale à Beijing. La date et la composition de la réunion seront fixées par voie diplomatique.